

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-2/03

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel  
Rapporteur : ELU Francis

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TURBA Didier

---

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention.

Le Conseil général a voté, lors de sa séance du 29 janvier 2010, un crédit de 15 000 € au titre du budget primitif 2010, destiné au fonctionnement de diverses associations à caractère culturel ou sportif, au bénéfice des agents du Département. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations ayant présenté une demande.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1<sup>er</sup> février 2010, relative au Budget Primitif de l'exercice 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2010 aux associations suivantes :

- Associations à caractère culturel ou sportif (crédits inscrits : 15 000 €)

- Amicale 77 ..... 5 000 €
- Association du Personnel de la Préfecture  
et du Conseil général de Seine-et-Marne ..... 5 000 €

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ